



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vendredi 22 septembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 19 septembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Jérôme BETOULLE, Monique CLAY, Nadine NANTEUIL, Joël BOURNISIEN

Pouvoirs : Clément LEKEUX (à Jérôme BETOULLE) - Sophie MULLER (à Nadine NANTEUIL)

Absentes : Emilie FOSSEPREZ

Secrétaire de séance : Patrick LE DORLOT

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 **Présents :** 7 **Absents :** 3 **Quorum :** 6)

DELIBERATION N°3/2023-22 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation faite aux collectivités (cf décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022) de désigner un référent déontologique dont la mission est d'accompagner la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal des élus. Son avis est simple, consultatif et relève du secret professionnel.

Le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante.

La société d'avocat DRAI de Paris a été sélectionnée et contactée, elle accepterait de remplir cette mission. L'indemnisation prévue pour chaque sollicitation s'élève à 80 euros.

Monsieur le Maire présente la convention y afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver la convention portant désignation du référent déontologique et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 29 septembre 2023,